


- LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS POUR ÉQUIPEMENTS PUBLICS**
- bénéficiaire : commune
- 1- aménagement paysager
  - 2- aménagement paysager
  - 3- voirie
  - 4- voirie
  - 5- voirie
  - 6- voirie
  - 7- voirie
  - 8- aménagement paysager
  - 9- terrain
  - 10- aire de stationnement
  - 11- équipement public - stationnement
  - 12- canalisation d'eau usée
  - 13- voie cyclable
- bénéficiaire : Communauté de Communes de Plaines et Monts de France
- 14- bassin de rétention des eaux
  - 15- fosse d'égout

	Limite de zone
	Espaces boisés classés article L 130-1 du code de l'urbanisme
	Emplacement réservé
	Secteurs de continuités écologiques
	Secteur paysager
	Secteur de nuisances



**JULLY**

Commune du Département de Seine et Marne

# P.L.U

Plan Local d'Urbanisme

LE BOURG - ECHELLE 1/2000<sup>ème</sup>

ARRÊT

3 mars 2014

